



Vente de mon service à la concurrence

Par **fabrice88**, le **29/09/2008** à **06:27**

Bonjour.

Mon entreprise qui dépend de la convention collective de l'iumm "transformation des métaux".

Viens de vendre à la concurrence le service dont je dépends.

J'ai été prévenu de manière informelle il y a quinze jours .

ainsi que 3 de mes collègues.

La passation doit ce faire demain le 30 09.

Est ce légal ?